

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 12 JUIN 2023 À 19H

Sous la présidence de M. Gaston LATSCHA, Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin, à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Hésingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Hésingue, après convocation légale, en date du 8 juin 2023.

**Étaient présents :** Yann ALIBERT, Cathy ARNOLD, Denis ARNOUX, Rémy CASTRO, Sylvie GRUNTZ, Jean HERTZOG, Anne KARABABA Jean-Luc KOCH, Claudia KUNT-ZELMANN, Christian LANDAUER, Stéphane MARTIN, Christophe OUDOT, Vincent SCHWEITZER, Cédric SCHWIRLEY

**Absents excusés :** Fabienne BOULIER, Josiane CHAPPEL, Nicolas CHRISTEN, Paul LATSCHA, Nathalie REIBEL, Jocelyne SCHIRCH, Adeline SCHWEITZER et Chantal SENFT

### Procurations :

Fabienne BOULIER donne procuration à Cédric SCHWIRLEY

Josiane CHAPPEL donne procuration à Christian LANDAUER

Nicolas CHRISTEN donne procuration à Christophe OUDOT

Paul LATSCHA donne procuration à Jean HERTZOG

Nathalie REIBEL donne procuration à Anne KARABABA

Jocelyne SCHIRCH donne procuration à Denis ARNOUX

Chantal SENFT donne procuration à Gaston LATSCHA

Adeline SCHWEITZER donne procuration à Vincent SCHWEITZER

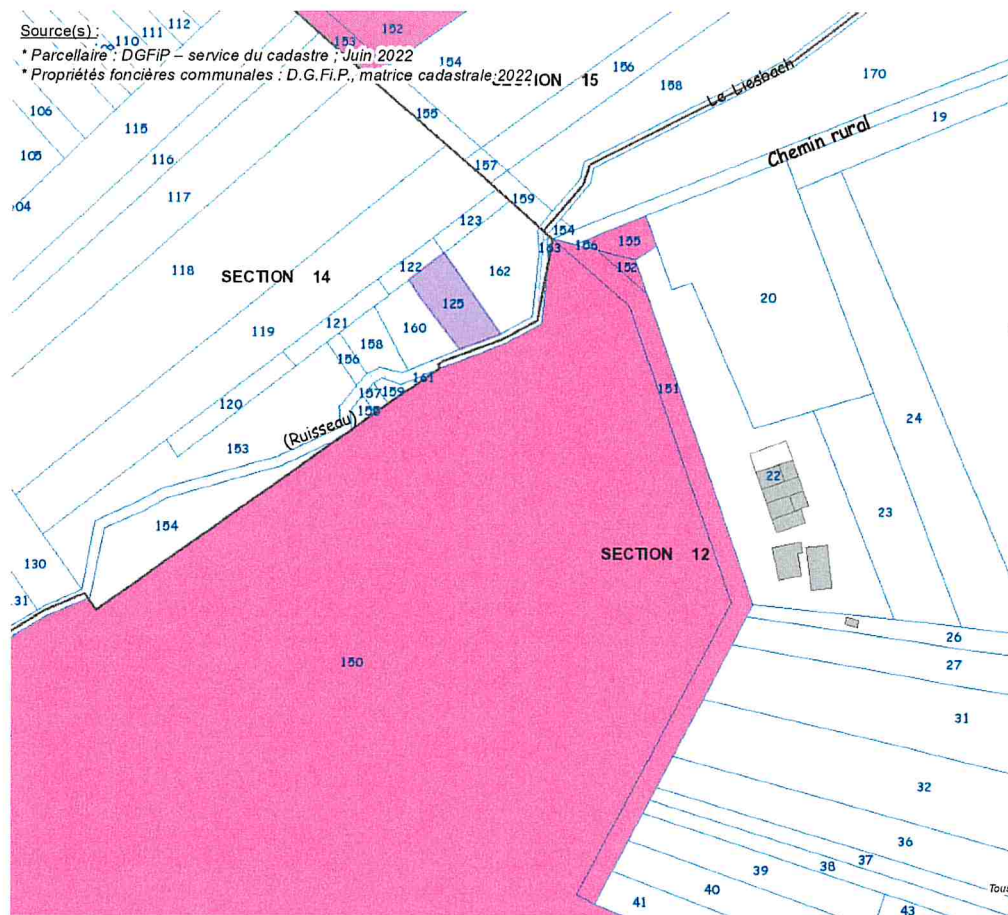
**Secrétaire de séance :** Mireille JOSEPH

## 2023 54 Acquisition de la parcelle n° 125 en section 14

Monsieur le maire expose :

Mme Marie-Louise PEREZ-Sitter souhaite vendre la parcelle cadastrée section 14 n° 125 lieudit Reckwiller à Hésingue, d'une superficie de 343 m<sup>2</sup>, située en zone N du Plan Local d'Urbanisme, au prix de 150 € de l'are, soit un montant total de 514,50 €.

Cette parcelle est adjacente à la parcelle de bois communal.



Considérant que l'acquisition de cette parcelle contribuerait à la valorisation du patrimoine forestier communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DÉCIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée section 14 n° 125 lieudit Reckwiller à Héringue, d'une superficie de 343 m<sup>2</sup>, au prix de 514,50 €.

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'acte authentique à intervenir.

DIT que tous les frais inhérents à cette acquisition seront à la charge de la commune de Héringue.

Fait à Héringue, le 13 juin 2023

Le maire,

Gaston LATSCHA

